Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

L'inscription électorale

Electeurs, méfiez-vous !

Un grand nombre d'électeurs, qui ont changé d'adresse depuis quelques mois, sont rayés des listes électorales.

Nous invitons ces électeurs à se rendre à la mairie, avant mardi soir, 4 février, à minuit, pour se faire réinscrire, s'ils tiennent absolument à voter cette année.

Il suffit, pour se faire réinscrire, de réclamer, du commissaire de police du quartier, un certificat constatant la nouvelle adresse, et de se présenter, muni de ce certificat, au Bureau des Elections, à la Mairie.

Electeurs,

N'oubliez pas que, passé le 4 février, plus aucune réclamation n'est admise, et que si vous n'étiez pas inscrits sur les listes électorales, vous ne pourriez pas voter, même accompagnés de deux témoins.

LA SECTION ROUBAISIENNE DU PARTI SOCIALISTE.

Que M. Motte choisisse

Le 24 décembre dernier, M. Lepoutre, conseiller municipal ultra-clérical, donnait lecture du rapport suivant :

Messieurs, la convention passée avec la Société anonyme « Energie électrique du Nord de la France » prévoit ce qui suit dans son article 54 :

. . . . . .

« L'Energie électrique du Nord de la France devra dans le délai de trois mois à partir de l'approbation du présent traité par l'autorité supérieure, et sous peine de confiscation du cautionnement ci-dessus, constituer dans les formes légales une Société anonyme nouvelle au capital actions de trois millions au moins. *Cette Société nouvelle se substituera entièrement à* l'Energie électrique du Nord de la France pour l'exécution du présent contrat, l'Energie électrique du Nord de la France se trouvant déliée de tout engagement envers la Ville, à partir du jour où, la Société nouvelle étant définitivement constituée, notification sera faite à la Ville de cette substitution.

Pour donner à la Ville une garantie supplémentaire, cette Société anonyme nouvelle s'engage, si le capital actions est inférieur à 5,000,000 (cinq millions), à émettre les obligations nécessaires à ses dépenses d'installation première avant de faire l'appel du dernier quart sur les actions. »

. . . . . .

Conformément à cette clause, la Société « Energie électrique du Nord de la France » a constitué la nouvelle Société qui a pris pour titre « Société Roubaisienne d'éclairage par le Gaz et l'Electricité ».

Vos 6e et 3e commissions ont été appelées à donner leur avis sur cette substitution au sujet de laquelle le Conseil municipal doit se prononcer.

Il résulte des documents qui ont été soumis à vos commissions que par acte reçu, à la date du 14 novembre 1907, par Me Fontaine, notaire en notre ville, la Société Roubaisienne d'éclairage par le Gaz et l'Electricité a été régulièrement constituée au capital de trois millions ;

Que ses statuts sont déposés en l'étude de Me Fontaine ;

Qu'il ressort de l'acte reçu par cet officier ministériel que la somme de sept cent cinquante mille francs, représentant le quart des actions souscrites par divers, a été entièrement souscrite et versée au crédit de la Société Roubaisienne d'éclairage par le Gaz et l'Electricité à la banque « Crédit Foncier et Agricole d'Algérie » dont le siège est à Paris, rue Cambon, 43 ;

Que suivant la copie de procès-verbal qui nous a été représentée, l'Assemblée générale constitutive a eu lieu le 18 novembre 1907 et que celle-ci, régulièrement convoquée, a reconnu la sincérité de déclaration de souscription et de versement faite chez Me Fontaine, le 14 novembre 1907 ; qu'elle a approuvé les statuts de la nouvelle Société ;

Considérant, d'autre part, que l'acte constitutif de la Société Roubaisienne d'éclairage par le Gaz et l'Electricité a été inséré comme annonce légale dans le *Journal de Roubaix* portant la date du 13 décembre 1907 ;

Vos commissions vous proposent donc d'autoriser cette substitution de Société et de confirmer l'accord sur ce point.

Or, M. Motte fit annoncer fin juillet que l'autorité supérieure avait approuvé le traité.

De deux choses l'une : Ou M. Motte ne disait pas la vérité en juillet, ou depuis le 14 novembre, c'est à dire trois mois après il voit y avoir cent mille francs dans la caisse municipale.

Que M. le maire choisisse.

R. L.

Ecœurante besogne

Ainsi donc nos adversaires ont peur et M. Motte, leur grand chef, n'est pas rassuré sur l'issue des élections municipales.

Tout est mis en œuvre par eux pour empêcher les électeurs de se faire inscrire. On a d'abord omis de remettre un assez grand nombre de feuilles de révision mais la manœuvre ne réussit pas. Tous nos amis « oubliés » étant venus assiéger les guichets de la mairie, il devint bientôt évident aux yeux du plus optimiste des adjoints, que le truc était éventé et que la défaite s'affirmait de plus en plus.

Alors certaines personnes se placèrent dans les couloirs de la mairie, agrippant les visiteurs et cherchant à les empêcher de faire un changement de domicile, si celui-ci devait avoir pour effet de leur donner droit de vote dans certains quartiers.

Que vous fait de voter au Pile ou au Fontenoy ? *glissait le nommé Nys, dans l'oreille* d'un ouvrier suspect d'être socialiste.

Et que vous fait donc à vous MM. les réactionnaires que nous nous fassions inscrire dans le quartier où nous habitons ?

La seule raison valable serait celle-ci.

Lors de la distribution des cartes d'électeurs, on ne trouverait pas un certain nombre de citoyens et les cartes reviendraient à la mairie.

Résultat net : Nombreuses abstentions ou nombreuses cartes à la disposition des « aminches » de l'« Union sociale et patriotique ».

Prévenus, nous avons crié et force fut encore de chercher autre chose.

Le quartier du Fontenoy est sillonné, depuis quelques jours, par les agents électoraux des capitalistes. *Ils visitent toutes les* rues, entrent dans toutes les maisons et cherchent à faire avouer en terrorisant les femmes, que tel ou tel enfant n'habite plus avec ses parents, que tel ou tel locataire a déménagé.

Ils se disent agents de sûreté et parlent de prison.

Ils ont raison, il y va en effet, de la prison pour les oiseaux de leur trempe.

Un particulier, fut-il même à la solde de « Union sociale et patriotique », peut et doit être arrêté pour usurpation de fonctions, lorsqu'il joue à l'agent de sûreté.

C'est pourquoi nous renouvelons, en l'augmentant un peu, le conseil donné hier à nos camarades : Qu'ils commencent par flanquer une copieuse raclée aux agents des mottistes afin de les initier aux douceurs du passage à tabac et ensuite qu'ils remettent entre les mains d'un agent... pas électoral.

Nous verrons bien après si ces gaillards sont aussi ardents à remplir leur dégoutante et écœurante besogne.

R. L.

UN CAMBRIOLAGE

Nous avons un nouveau cambriolage à *ajouter à la liste déjà longue de l'hiver.* L'hiver est, en effet, l'époque où on cambriole le plus.

Hier, en rentrant à son domicile, 25, rue Jemmapes, M. Théophile Vanhoutte marchand de charbons ,s'aperçut que sa maison avait été cambriolée, aussi bien qu'elle pouvait l'être et par des gaillards qui n'avaient pas manqué leur coup.

Les malfaiteurs avaient, en effet, dénicché le magot.

Ayant pénétré, on en est à peu près certain, par la cour qui donne sur une pâture, les cambrioleurs, après avoir étranglé le chien et brisé plusieurs portes, en arrivèrent enfin à l'endroit où ils devaient trouver ce que certainement ils cherchaient.

Le débitant a porté plainte au commissariat du 4e arrondissement qui a fait ouvrir une enquête.

Une somme de cinq cents francs a été enlevée et tout semble prouver que les visiteurs connaissaient fort bien la maison, car ils n'hésitèrent pas dans la façon de conduire leur perquisition.

A L'HOTEL-DIEU

On a conduit hier, à l'Hôtel-Dieu, un tisserand, habitant à Croix, rue de l'Amiral-Courbet, qui fut brûlé, ces jours derniers, dans les conditions suivantes.

Il se trouvait auprès de la cuisinière, lorsque sa femme, en dérangeant une marmite, fit tomber la cafetière. L'eau bouillante vint tomber sur l'épaule de Pierre Coppieters, lui faisant des brûlures du deuxième degré.

Après avoir essayé de se faire soigner chez lui, le vieillard, — Pierre Coppieters a 65 ans, — a été obligé de se faire conduire à l'hôpital de Roubaix où, ainsi que nous le disons en commençant, il a été admis d'urgence.

SANS PAIN

Les agents Wante et Dujardin ont arrêté jeudi soir, le nommé Gustave Duquesne 58 ans, demeurant rue du Chemin de fer, 67, qui mendiait sur la Grande Place.

EPAVES DE LA RUE

M. Louis Desbonnets demeurant à Wattrelos, a déposé au bureau central un trousseau de deux clefs qu'il avait trouvé.

— Mme Irma Vanlerberghe, demeurant à Wattrelos, rue des Champs a trouvé deux clefs.

BRIS DE CLOTURE

Les agents Malaquin et Vaneste ont arrêté et écroué au premier arrondissement, jeudi vers 7 heures et demie du soir le nommé Oscar Callens, 20 ans, homme de peine, demeurant rue et cour Bernard, 17, qui étant en état d'ivresse avait brisé plusieurs carreaux à l'estaminet de la ville d'Ostende, rue du Fontenoy, 94.

POUR LA PROPAGANDE

Dimanche 26 janvier, estaminet du « Chien Bleu » tenu par Kimpe Henri, ru ede Tourcoing, 20, grand Bordage aux quilles, pour de très beaux jambons, au profit de la propagande.

Le jeu commencera à 8 heures du matin et se terminera à 6 heures du soir.

Tous les camarades du Parti sont invités à y assister.

VOL DE LAINES

La bobine de laine, cachée dans un tas de fumier, quai de Marseille et trouvée jeudi soir par Victor Lefébure, avait été volée sur la voiture de M. Delbecq, camionneur à Tourcoing.

BOUCHERIE COOPERATIVE ROUBAISIENNE

Les personnes désireuses d'adhérer à la société en formation peuvent, à partir de ce jour, prendre connaissance des statuts déposés au siège provisoire : Café Facon, 34, Grande-Rue, où un registre d'inscription est à leur disposition.

Une convocation personnelle leur sera adressée pour la prochaine réunion.

FANFARE « LA PAIX »

Dimanche 26 courant, cours aux élèves, et répétitions des clairons, à 9 heures précises. Quatre aspirants comme clairons peuvent encore se présenter dimanche à l'examen.

COTE DE LA LAINE

Roubaix, 24. — On a coté ce matin en Bourse: 5,32 janvier; 5,27 février A; 5,22 mars A; 5,20 avril A; 5,17 mai A; 5,15 juin A; 5,15 juillet A; 5,12 août; 5,12 septembre A; 5,12 octobre A; 5,10 novembre; 5,10 décembre.

Affaires enregistrées en Bourse à midi :

10.000 kilos sur mai à 5,15; 10.000 sur mai à 5,17; 15.000 sur février à 5,27. — Total 35.000 kilos.

SAVON NATIONAL

Alliant le patriotisme à leurs intérêts, les bonnes ménagères emploient le Luminol, savon national, qui blanchit le linge, assouplit et conserve les laines. — Victor Vaissier.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

EN MANIANT UNE BARRE. — Chez MM. Paeket frères, M. Fernand Wegmuller, 16 ans, mécanicien, demeurant à Lys, s'est fait une piqure au médius gauche en maniant une barre de fer.

15 jours de repos.

UNE ENTORSE. — Chez MM. Alfred Motte frères et Jules Perisse M. Auguste Wyffels, 26 ans, homme de peine demeurant rue Decrême, 41, s'est fait une entorse du poignet gauche en maniant des caisses.

15 jours de repos.

DES BRULURES. — A la fonderie de la Fosse-aux-Chênes, M. Emile Deckens, mouleur, demeurant rue Biskra, a été brûlé aux deux cornées par des éclats de fonte en fusion.

15 jours de repos.

POUCE ECRASE. — Chez M. César Duyck, M. Auguste Vanoverschelde, 23 ans, homme de peine, rue d'Italie, 3, s'est écrasé le pouce gauche en dégageant une pièce d'un chassis

15 jours de repos.

BLESSE A LA JAMBE. — Chez M. Dubois-Desrousseaux, M. Victor Demeyer, 39 ans, dresseur à Heule (Belgique), a été blessé à la jambe gauche par suite de la chute de madriers.

15 jours de repos.

UNE CHUTE. — Chez MM. Delebois et Walbaum, M. Jules Watteau, 25 ans, camionneur, rue de Lille, cour Clarisse, à Mouvaux, s'est fait une contusion à la région lombaire en tombant.

15 jours de repos.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LENDEMAIN ROUBAISIEN. — Dimanche 26 janvier, de 10 heures à 11 heures et demie, café Alphonse Leman, 63, rue de Lannoy, inscription des nouveaux sociétaires.

Assurance populaire de 100 fr. au décès, cotisation 0 fr. 05 centimes par semaine.

CERCLE MODERNE. — Section Chorale mixte. — Ce soir samedi, à 8 heures et demie très précises, répétition partielle pour les barytons. A 9 heures, répétition générale du nouveau chœur à l'étude.

CERCLE D'ESCRIME « UNION ROUBAISIENNE. » — Siège : Café de l'Enfié. — Dimanche, de 9 heures à 10 heures trois quarts, entraînement général. A 11 heures, réunion mensuelle.

MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS PEINTRES. — L'assemblée générale aura lieu le dimanche 26 janvier, à cinq heures très précises du soir, au siège du syndicat, « Au Plat d'Or », 9, Grand'Place.

Ordre du jour : Adhésion à la Fédération nationale du Bâtiment. — Questions diverses.

Théâtre, Fêtes et Concerts

TOURNEE FREDERIC ACHARD. — C'est dimanche 26 janvier que la Troupe Achard viendra nous divertir une fois de plus, avec la dernière nouveauté à succès de MM. Veber et Hennequin: *20 jours à l'ombre.*

Le nom des auteurs et celui de l'impresario suffisent à nous indiquer que ce sera une joyeuse soirée avec d'excellents interprètes.

Tribunal de Simple Police de Roubaix

Président : M. Derelx, juge de paix du canton Nord. — Ministère public : M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

LE MAUVAIS PATRON. — Conrad-Neuwinck, boulanger, est un patron modèle. Dernièrement, il commanda à son garçon boulanger, Godefroid Rubrecht, de porter les poids à poinçonner.

Quand Godefroid se présenta vers 10 heures pour se diriger vers le poinçonnage, la patronne lui dit qu'elle ne donnerait les poids qu'à 11 heures et demie. Le garçon s'en retourna alors à l'écurie, suivi du patron, qui l'insulta, le prit par le cou et tenta de l'étrangler. Godefroid assure que si la femme de journée n'était accourue à son secours, il aurait été tué.

Un jour de travail au patron brutal.

ENTRE BEAUX-FRERES. — Vital Dehlter se trouvait à l'estaminet Deldalle, lorsque son beau-frère, François Lauffe, entra, accompagné de sa femme. Bientôt une discussion éclata au sujet des enfants. Les deux hommes sortirent dans la rue et se donnèrent des coups. Vital prétend avoir reçu trois coups de tête; d'un autre côté, Lauffe dit avoir reçu un coup de poing.

Chacun un jour de travail.

AFFAIRES DIVERSES. — Roose Désiré, 1 fr. pour défaut de balayage ; François Beauwens, César Meurisse, Camille Dambrin, chacun 5 fr.; Alfred Castel et la veuve Biet, chacun 3 francs pour fermeture tardive de leur estaminet ; Alcide Allart, 1 franc; Pierre Moulard, 2 amendes de 1 fr.; Pierre Meerschepol, deux amendes de 1 franc; Danicténe, deux amendes de 1 fr. ; et Clotilde Borgie, trois amendes de 1 fr. pour mauvais attelage de chiens ; 1 franc à Vanhulsse pour défaut d'éclairage.

Constantin Dumortier, 1 franc pour avoir coupé des branches au parc Barbieux.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 24 janvier 1906

Naissances. — Rosa Ewertz, boulevard de Cambrai. — Robert Lutun, boulevard de Cambrai. — Agnès Duez, quai de Gravelines. — Simonne Clarebout, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 6. — Clara Rigaux, rue du Collège, 84. — Madeleine Augem, rue d'Epinal, 21. — François Dendooven, rue du Pile, cour Bonte, 4. — Denise Peau, rue de Lannoy, 367. — Louise Lebocq, rue de Rocroy, maisons Lefebvre.

Publications de mariages. — Entre : Georges Mouchon, marchand forain, à Roubaix, et Marie Bonnemant, sans profession, à Orchies. — Jules Werbrouck, mécanicien, rue Charlemagne, 63, et Léopoldine Desomere, sans profession, à Forest. —Victor Vaneenoge, cavalier au 4e régiment de cuirassiers, à Valenciennes, et Constance Tassart, sans profession, rue du Tilleul, 74. — Louis Stienne, journalier, à Croix, et Alice Schaeck, bobineuse, rue de Mons, 13. — Léon Florin, magasinier, rue de la Longue-Chemise, cour Carrette, 1, et Zoé Vandenbroucke, couturière, à Courtrai. — Louis Poppe, tourneur en fer, rue de l'Epeule, 218, et Jeanne Hennion, chamarreuse, rue de l'Epeule, 156. — Gabriel Smeesters, tourneur en fer, rue du Tilleul, cour Torneau, 1, et Amélie Ganseman, cabaretière, rue de la Halle, 15. — Henri Picavet, mouleur, rue de Bouvines, 107, et Maria Dannequin, soigneuse, rue des Parvenus, 91. — Arthur Kimpe, savonnier, rue de Mouvaux, cour Frère, 29, et Jeanne Behin, soigneuse, rue de Mouvaux, cour Frère, 27. — Charles Villaeys, tisserand, à Croix, et Elise Féret, tisserande ,rue de Maubeuge, cour Loridan, 55. — Alexandre Beaucourt, menuisier, rue de la Route, 125, et Jeanne Gottsmedt, plumière, rue de l'Epeule, 96. — Henri Lefebvre, monteur de jacquards, rue de Croix, 72, et Elise Heil, brodeuse, à Croix. — Pierre Lagache, apprêteur, rue Jean-Baptiste-Glorieux, cour Lefebvre, 8, et Céline Deloy, éplucheuse, rue de la Banque, 23. — Paul Petit, tisserand, rue de Lille, cour Mottes-Degrand, 16, et Rosalie Delecker, soigneuse, rue de Lille, cour Motte-Degrand, 7. — Jules Delreux, journalier, rue de Condé, 84, et Marie Ramont, journalière, même adresse. — Henri Wiène, tourneur en fer, rue Bernard, 24, et Eugénie Jovenaeaux doubleuse, rue Decrême, cour Devriest, 6. — Jean Semeyn, peigneur, rue de Maubeuge, 93, et Marie Van Eyroo, tisserande, boulevard de Fourmies. — Floris Lepoutre, peigneur, rue de Flandre, 50, et Rosalie Sortriaux, gilletière, même adresse. — Edouard Vandekerkhove, monteur de chaines, rue Jean-Goujon, 1, et Eugénie Ségaux, tisserande, rue Carpeaux, 5. — Gaston Carpentier, marchand de chevaux, à Dourges, et Clara Herbaux, dévideuse, rue St-Louis, 37. — Alphonse Demeulenaire, ébéniste, rue Marc-Séguin, 16, et Maria Arbon, parfumeuse, à Croix. — Léon Decock, ébéniste, rue Sainte-Thérèse, 15, et Philomène Tyvaert, plumrière, rue de Bavai, 71. — Joseph Schiettecatte, chef de matériel, rue de Lannoy, 365, et Mathilde Van Bastelaere, sans profession, rue de Lannoy, 364. — Joseph Coetsier, apprêteur, rue d'Isly, 91, et Marie Meurisse, caoutchoutière, rue d'Isly, impasse du Nord, 4. — Léon Duchatel, tisserand, rue Voltaire, cour Roussel, 8, et Maria Masquelier, dévideuse, rue de Bavai, 12. — Joseph Dubois, tisserand, rue Saint-Jean, 167, et Julie Quevanvillers, bambrocheuse, même adresse. — Raymond Beert, soldat au 15e régiment d'artillerie, à Douai, et Juliette Baudin, sans profession, à Fourmies. — Charles Verriest, tailleur d'habits, rue de Saint-Quentin, 13, et Flore Delgrange, bobineuse, à Wattrelos. — Henri Bouche, rattacheur, à Tourcoing, et Louise Hoste, lessiveuse, à Roubaix. — Georges Spittael, tôlier, à Tourcoing, et Louise Bovyn, tisserande, à Roubaix. — Camille Vandenplanque, employé aux tramways, rue de la Vigne, cité Sainte-Thérèse, 5, et Angèle Parent, couturière, à Lys-lez-Lannoy. — Octave Choinet, contremaître, à Czenstockowa (Russie), et Julie Schelstraete sans profession, même adresse. — Henri Dassonville, fabricant, à Roubaix, et Emma Joire, sans profession, à Lille. — Pierre Lingier, soldat au 84e régiment d'infanterie, à Le Quesnoy, et Marie Zamegers, tisserande, à Croix.

Décès. — Alice Dehooghe, 2 ans, rue Labruyère, 29. — Achille Cossement, 56 ans, tisserand, rue de la Vigne. — Berthe Rabaut, 4 ans, rue de la Longue-Chemise, 4. — Berthe Poot, 24 ans, ménagère, rue de Blanchemaille. — Adolphe Ryckaert, 59 ans, tisserand, rue de Blanchemaille. — Joséphine Duthilleul, 84 ans, sans profession, rue de l'Hospice.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

UNE PLAINTE

M. Henri Traye, chauffeur d'automobile, quai des Mariniers, 10, au Blanc-Seau, s'est rendu vendredi chez M. Rougeron, commissaire de police du premier arrondissement, et s'est plint de ce que dans la soirée de jeudi des cambrioleurs se sont introduits chez lui. La porte d'entrée ne porte aucune trace d'effraction. On suppose que pour pénétrer dans la maison, les cambrioleurs se sont servis d'une fausse clef. Ils ont dérobé une médaille en or.

A L'HOTEL DES POSTES

Nous avons remarqué, vendredi à l'Hôtel des Postes, une nouvelle pancarte sur laquelle sont inscrits ces mots : « Défense de cracher et de fumer ».

La première de ces défenses est tellement naturelle qu'il est inutile d'en souligner la sagesse.

Aigreurs—Bile—Constipation

LES TROIS PRÉCURSEURS DES MALADIES DE L'ESTOMAC DU FOIE ET DES INTESTINS!

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

EST LE PLUS EFFICACE DE TOUS LES REMÈDES.

Quant à la seconde elle soulèvera quelques récriminations qui ne seront d'ailleurs d'aucune efficacité. Elle est très légitime. La volupté que procure le tabac est, disent quelques savants, une volupté dangereuse. Mais c'est aussi une volupté précieuse et les conséquences en sont, somme toute, de peu d'importance. Ceci admis, rappelons aux fumeurs qu'il est assez de lieux où il leur est loisible d'en « griller une » voire plusieurs, pour qu'ils consentent à ne pas choisir l'Hôtel des Postes comme fumoir.

Nous avons, en effet, constaté très souvent que beaucoup de jeunes gens se rendaient à cet Hôtel sans avoir rien à y faire. Nous avons encore remarqué qu'il avait beaucoup de demoiselles qui y musaient et bavardaient. Décidément l'Hôtel des Postes de Tourcoing est le dernier hôtel où l'on cause.

Les bavardages continueront à emplir le hall et les rires à y fuser, mais la fumée se déroulera ailleurs. L'administration l'aura voulu.

UNE CONFERENCE

Vendredi soir, M. Paul Dehuchy a fait à l'école des garde-malades une conférence documentaire. Il a traité des pansements, bandages obliques, spiraux, renversés et croisés.

ECLAIREZ VOTRE LANTERNE

Adolphe Dhalluin, 20 ans, garçon boucher, à Halluin, passait hier soir, montant une bicyclette non éclairée.

Il rencontra un gendarme qui lui dressa procès-verbal.

LA FRAUDE

Le brigadier de douane Druez, de La Marlière, a arrêté dans la nuit de jeudi à vendredi Henri Lhomme, 25 ans, mécanicien, sans domicile fixe, porteur de quatorze kilos de café vert.

Le fraudeur a été dirigé sur Lille aujourd'hui.

UN OUVRIER BLESSE A L'ŒIL

Un ouvrier de l'établissement Tiberghien frères, rue de Paris, M. Joseph Schemacker, 24 ans, chauffeur, rue de Linselles, à Halluin, examinait vendredi matin un niveau d'eau. Le verre de l'appareil se rompit soudain et M. Schemacker fut atteint à l'œil gauche par un éclat.

Il a reçu les soins du docteur Vermersch qui lui a prescrit un mois de repos.

LEURS RENTES

EN ACCROCHANT DEUX WAGONS. — A la gare annexe de Roubaix, René Delbecq 20 ans, aiguilleur, rue de Séville, 20, s'est blessé à la main gauche et s'est fait une entorse au poignet.

15 jours de repos.

EN SOULEVANT UNE GRILLE. — Aux Forges et Ateliers du Nord, 139, rue Winoc-Cocquel, Maurice Quatterman, 29 ans, rue du Tilleul, 35, à Wattrelos, s'est contusionné l'extrémité du médius gauche.

jours de repos.

EN NETTOYANT UN BOBINOIR. — Cha Cristory fils, rue de Renaix, Sidonie Dupochelle, 13 ans, bâcleuse, rue de Renaix, 67, s'est contusionnée à la main droite.

jours de repos.

PAR LA CHUTE D'UNE PIECE DE FONTE. — Chez Irénée Fourré entrepreneur de transport, Désiré Richard, 40 ans, domestique, rue du Conditionnement, 23, a eu le pied gauche contusionné par la chute d'une pièce de fonte.

jours de repos.

EN PLONGEANT LA MAIN DANS UN BAC DE TEINTURE — Chez Emile Parmentier, fabricant de tapis, rue de Paris, Arthur Samyn, 25 ans, teinturier, rue de Paris, s'est brûlé à la main et au poignet droits.

jours de repos.

Disparition d'un garçon de recettes

Le mystère reste impénétrable ; le garçon de recettes dont nous signalions hier la disparition, est toujours introuvable. Son passé irréprochable semble rendre impossible l'idée d'une fuite : toutefois, Martin-Luma, le célèbre détective, ne reste pas indifférent devant cette hypothèse. D'ailleurs, il commence à donner, dans le numéro 1 de « L'œil de la Police » qui est distribué gratuitement aujourd'hui à tous, le récit de ses investigations faites sous des aspects multiples et dans des costumes variés et qui, depuis 10 jours, ne lui ont pas laissé une heure de repos. (Voir aux annonces).

5218-4.

Tribunal de simple police de Tourcoing

Audience du vendredi 24 janvier

Président : M. Auriol, juge de paix. — Ministère public : M. Niedérst, commissaire de police.

LES LOIS SUR LE TRAVAIL. — L'inspectrice du travail avait dressé 4 contraventions à Mlle Flore Grignon, couturière, rue de Tournai, pour avoir employé une gamine de 13 ans, non munie du certificat d'aptitude physique, dépourvue de livret, non inscrite, et pour n'avoir pas affiché les heures de travail. Mlle Flore Grignon est condamnée à 4 amendes de 5 francs.

LES CHIENS ET LES BOUCHERS. — Julien Delombaere malmène son chien, 5 fr. d'amende; Auguste Vanderscque prêta son service un garçon non muni du certificat d'immatriculation, 1 franc d'amende ; 4 propriétaires de chiens attelés et non muselés sont condamnés à des amendes de 1 franc.

Liboire Stock est cet individu qui fut poursuivi pour avoir lancé son chien sur des passants qui furent blessés. Le tribunal lui inflige 3 amendes à 5 francs. Ce n'est pas cher payé.

LES CYCLISTES. — Pierre Dubois, confiseur à Lille, surpris par un agent au moment où il passait à bicyclette sur un trottoir, est condamné à 1 franc d'amende. Six autres cyclistes, dont les machines étaient dépourvues de la plaque réglementaire, sont frappés de la même peine.

LES BALS — Deux cabaretiers de la ville, Henri Vandamme et Henri Mille, donnèrent des bals, sans s'être munis de la classique autorisation. 1 franc d'amende.

LA FERMETURE TARDIVE DES CABARETS. — Pour n'avoir pas fermé leurs établissements à l'heure prescrite, sont condamnés : à 3 francs d'amende Ed. Debraine ; à 2 fr. Albert Desmetire; à 3 fr. Auguste Marcourt; à 2 fr. Georges Arsama; à 1 fr. Cyrille Boucaert, d'Halluin.

LES COCHERS. — Adane Vandenbergue, cocher, dont la voiture était vacante refusa de conduire un voyageur. 2 fr. d'amende.

LES AUTOS. — Pierre Motte, industriel à Roubaix, dont l'auto n'était éclairée ni à l'avant, ni à l'arrière, un soir récent, et ne portait pas le numéro de rigueur, est condamné à 3 amendes de 2 francs.

Le tribunal liquide enfin quelques menues affaires et 14 poivrots, dont un récidiviste, Cyrille Dhellème. 9 affaires sont remises à quinzaine.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 24 janvier 1906

Naissances. — Duponi Charles, rue Charles Wattine, 11. — Deridder Désiré, rue Aubert, pour Rousseau, 3. — Josse Pierre, rue Cadeau, 101. — Amelinck Marie, rue de Neuville, 5. — Demeyère Constant et De Backer Paul, rue Nationale, 122.

Décès. — Hubeau Julie, 53 ans, rue Franklin, 17. — Delannoy Julie, 88 ans, rue de Paris, 107. — Bourgois Raymonde, 2 mois, rue de eBrckem, 40. — Dekimpe Jules, 25 ans, employé, rue du Petit Village, 24. — Desrousseaux Valentine, 4 ans, rue de la Blanche-Porte, 38. — Lemaire Emile, 61 ans, négociant, rue Nationale, 143. — Couvreur Henri, 71 ans, rue d'Havré, 3. — Flament Louis, 86 ans, rue de Dunkerque, 64.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

AUX METALLURGISTES. — Aujourd'hui samedi, à sept heures du soir, chez Caby, salle du Sapeur-Pompier, rue Holden, grande réunion corporative, sous la présidence du citoyen Louis Fiers, secrétaire du syndicat des ouvriers métallurgistes de Roubaix, avec le concours assuré du citoyen Galantus, secrétaire trésorier de la Fédération Nationale des Métallurgistes de France.

Les chaufeurs conducteurs de machines et électriciens sont particulièrement invités à cette réunion.

MOUVAUX

COUP DE PIED DE CHEVAL. — M. Dejonge Louis, charretier, au service de l'ébouage de Roubaix, et y demeurant rue du Brondeloir, 39, revenait de Bondues, mercredi matin, vers neuf heures, avec son attelage.

Un des traits du cheval s'étant détaché il voulut le remettre, quand il reçut de l'animal un coup de pied sur la cuisse gauche. Le docteur Dupas prévoit une incapacité de travail de dix jours.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Par arrêté du 14 janvier, M. le préfet autorise le bureau de bienfaisance à vendre les deux parcelles de terrains lui appartenant, l'une au prix de deux francs ,l'autre au prix de dix francs le mq.

TOUFFLERS

Importante capture de fraude

Une importante saisie de tabac de contrebande a été opérée jeudi après-midi au bureau des douanes de Toufflers.

Une voiture arrivée près du bureau des douanes, s'arrêta et le préposé passa la visite.

Le receveur des douanes examina la voiture Comme il remarquait qu'elle possédait un double fond, il perça le plancher avec une vrille et constata que la voiture contenait 400 kilos de tabac de Moravie d'une valeur de cinq mille francs. Le cheval et la voiture évalués à 1300 francs furent saisis et les voyageurs arrêtés. Ce sont Emile Dupont, lueur de voiture place Verte, à Tournai ; Jules Petit, 27 ans, cafetier à Tournai ; Germaine Coutureaux, 32 ans, même adresse ; Valentine Chantry, 17 ans, chanteuse, à Tournai et Yvonnette Lombart, 18 ans, chanteuse à Tournai.

Ils ont tous été conduits à la gendarmerie de Lannoy et dirigés sur Lille vendredi matin.

AUTRE AFFAIRE DE FRAUDE. — Les préposés Jules Despret et François Collebert ont arrêté vers onze heures quinze, le nommé Anatole Bazier, 36 ans, berger, demeurant à Sailly, qui était porteur de 5 kilos 250 de café vert et 600 grammes de tabac d'une valeur de 26 fr. 25.

Lille

NOS CAMBRIOLEURS

Les cambrioleurs viennent d'apparaître dans le quartier du Vieux-Lille, en se signalant par un double exploit.

Au numéro 9 du quai de la Basse-Deûle, habité dans une modeste chambre, au 3e étage, un maçon, Clément Hennion, 19 ans, qui se rend chaque jour à son travail.

Cette absence tenta un malandrin qui s'introduisit chez le maçon et lui déroba ses économies ,soit une somme de 15 francs.

Le voleur, qui doit connaître les habitudes de la maison, ne voulut pas s'en aller sans vouloir mettre à profit ses talents en essayant de s'introduire chez Mlle Lucienne, habitant le second étage.

Là ,il fut moins heureux, car la serrure résista.

C'est en rentrant à leur domicile, que ces personnes s'aperçurent de la visite d'un cambrioleur.

La police avertie a ouvert une enquête.

La journée des tamponneurs

Et les tamponnements continuent toujours...

Vendredi vers 3 heures de l'après-midi, la voiture de M. Minne, marchand de vaisselle, à La Madeleine, passait à l'angle des rues St-Pierre et St-André. Juste à ce moment survint à vive allure, le car E numéro 573, qui arrivait de la rue Négrier.

Le wattman serra ses freins, mais il était trop tard. La collision fut terrible. La voiture fut fortement bousculée et beaucoup de vaisselle comportant le chargement, réduit en pièces.

Un important rassemblement se forma aussitôt et de violentes protestations se firent entendre à l'égard de la compagnie qui, chaque jour, veut augmenter sa liste de tamponnements.

Les dégats matériels sont assez importants.

UNE MARMOTTE EN FUITE

M. Fernand Larouzé, 30 ans, habitant St-Quentin, est représentant d'une importante maison de confiserie de Paris. De passage à Lille, il était entré hier soir vers 4 heures, chez un client de la rue Meurein, laissant dans le couloir une « marmotte » renfermant des échantillons variés de bonbons.

Il fut bien stupéfait et navré, à sa sortie, en ne la retrouvant plus.

Cette dernière contenait du nougat, des bonbons de gomme, du chocolat, etc., le tout estimé cent francs.

Ce que le voleur a dû faire bonne chère, hein !

La police informe.

DOMESTIQUE DE CONFIANCE

Le 15 décembre dernier, M. Cureaux, fabricant de brosses, rue des Arts, 53, chargeait son garçon de courses, Maurice Brunau, âgé de 23 ans, d'aller encaisser un chèque de 1200 francs.

Le domestique s'en fut encaisser le chèque puis, en possession de l'argent, au lieu de réintégrer le domicile de son patron, il prit un train pour la Belgique.

Hier, M. Houeix, juge d'instruction, recevait du gouvernement belge, avis que celui qu'il faisait rechercher, avait été arrêté à Gand par le soin des autorités militaires.

L'indélicat employé avait en effet déserté le régiment de chasseurs à cheval belge, dans lequel il servait.

Sa présence signalée en Belgique, lui valut d'être activement recherché pour son acte de désertion et arrêté.

Après avoir réglé ses comptes avec les autorités militaires, il sera traduit devant les tribunaux civils pour répondre de son abus de confiance au préjudice de son patron de Lille.

De nationalité belge, arrêté en son pays, Brunau ne relève plus en effet que de la justice de son pays natal, quels que soient les délits commis en territoire étranger.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Comme la plume au vent...

Le reste est connu, et la chanson du duc de Mantoue n'a pas cessé d'être saisissante de douce ironie.

Mme Stéphanie Thillois, lingère, rue Lepelletier, à Lille, mariée à un garçon d'hôtel qui l'aime, le pôvre, en avait assez du pot au feu conjugal et désirait tâter des nors-d'œuvres de l'adultère.

Elle se fit enlever, hum ! l'image est bien risquée, par M. Jean Lobel, cordinnier, demeurant actuellement en garni rue de Gand.

L'amour — la belle amour — veut un cadre approprié à la douceur des épanchements, à la magnificence de ces passions de la Saint-Martin qui vous font tourner la tête de l'homme, ou de la femme, les plus rassis.

Pour sa passion nouvelle, elle meubla son nouvel « home » pour y recevoir l'autre nouvel...

La nuit de noces ne nous intéresse pas, nous sommes discrets, passons. Pourtant elle ne dut pas être exempte de désillusions, car, le même jour, il y a des estomacs capricieux, Mme Thillois réintégrait le domicile de son époux.

C'est normal, ces choses-là, et il n'y a pas à prendre des airs stupifiés pour quelque chose d'aussi simple. Ou l'histoire devient comique c'est lorsqu'au tribunal on apprend que Jean Lobel ayant perdu son Eurydice ne voulut pas tout perdre en même temps et emporta le mobilier.

C'est du moins ce que prétend Mme Thillois, qui, déçue de toutes les façons, porta plainte.

Le tribunal est bien sceptique sur cette affaire et dans le doute, il acquitte Jean Lobel qui, toujours défaillant, ne s'est